



## ADHÉRER AU STATUT DE ROME – POURQUOI ET COMMENT ?

### Atelier sur la Cour pénale internationale

Événement organisé en marge du 48<sup>e</sup> Forum des îles du Pacifique, le 8 septembre 2017 (Apia, Samoa)

#### 1. Qu'est-ce que la Cour pénale internationale ?

La Cour pénale internationale est **une institution judiciaire indépendante** dont le mandat est de mener des enquêtes et des poursuites concernant les crimes les plus graves en droit international — **le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre** — lorsque les juridictions nationales n'ont pas la capacité ou la volonté de le faire. En tant que juridiction permanente de **dernier recours**, la CPI joue un rôle de premier plan dans la lutte menée afin de mettre fin à l'impunité des auteurs de ces crimes odieux, rendre justice aux victimes et contribuer à prévenir ces crimes.



La CPI a été créée en vertu d'un traité multilatéral, le Statut de Rome, adopté en 1998 et entré en vigueur en 2002. Aujourd'hui, le Statut de Rome compte **124 États parties**, dont huit parmi les États membres du Forum des îles du Pacifique (Australie, Îles Cook, Fidji, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Zélande, Samoa et Vanuatu).

#### 2. Quels sont les principaux avantages à se joindre aux pays ayant ratifié le Statut de Rome ?

- *Renforcer la paix et la sécurité internationales* : l'adhésion à la CPI est une contribution forte aux efforts concertés de la communauté internationale afin d'instaurer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir l'état de droit, la protection des droits de l'homme, et ainsi, le développement. Cela constitue également une déclaration forte de solidarité avec les victimes des crimes les plus graves commis partout dans le monde.
- *L'état de droit comme protection des petits États, de leurs intérêts et de leurs populations* : comme l'a récemment relevé un diplomate de la région, « l'état de droit constitue notre armée ». Il convient de relever que plus de 70 % des petits États insulaires d'autres régions ont adhéré au Statut de Rome.
- *Réciprocité en matière de coopération internationale* : contribuer au règlement des problèmes mondiaux — en l'occurrence, l'impunité des crimes internationaux les plus graves — renforce la dimension internationale des États et leur donne la possibilité de mieux se faire entendre lorsqu'ils appellent à des actions communes sur d'autres questions, telles que le changement climatique ou la protection du milieu marin.
- *L'adhésion permet aux États de participer aux élections et décisions de l'Assemblée des États parties à la CPI*, ainsi que de présenter leurs candidats aux divers postes soumis à élection au sein de l'Assemblée et de la Cour.
- *Renforcer les systèmes de justice nationale* : l'adhésion au Statut de Rome peut ouvrir des possibilités de coopération et d'assistance internationales en matière de réformes judiciaires et juridiques et peut permettre aux États de s'aligner sur les normes internationales.





Cour  
Pénale  
Internationale  
International  
Criminal  
Court



### 3. Quelles sont les conséquences de l'adhésion au Statut de Rome ?

- *Coûts financiers* : pour la plupart des États du Forum des îles du Pacifique, la contribution au budget de la CPI est actuellement **inférieure à 3 500 dollars des États-Unis par an**. De plus, le Statut de Rome ne prévoit **aucune exigence redditionnelle**.
- *Appui technique dans le cadre du processus de ratification ou d'adhésion* : De nombreuses possibilités s'offrent actuellement aux gouvernements, s'ils ont fait la demande, comme l'**Action mondiale des parlementaires**, organisation dotée d'une expérience approfondie en matière d'appui aux processus de ratification, d'adhésion et de mise en œuvre du Statut de Rome. **Le Secrétariat du Commonwealth** a également élaboré une loi type concernant la CPI et peut fournir une assistance technique à la demande des États membres. **D'autres États** (notamment de la région) qui ont déjà adhéré au Statut de Rome peuvent aussi se montrer disposés à partager leurs expériences et offrir un soutien technique.